

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00239

**REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)
2019**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 20 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 68
Nombre de pouvoirs : 17
Nombre de voix : 85

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,

RECÙ EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190627-D20190023910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190709

Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Fabienne PERRIN,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Christiane JODAR

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER,
M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
M. André FRIEDENBERG, M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER,
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, Mme Anne-Françoise VIALON

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBÈNE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JUIN 2019

REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2019

La dotation de solidarité est un mécanisme de dotation de solidarité au profit des communes membres de Saint-Etienne Métropole sur la base des principes ci-après :

I – Les principes généraux concernant cette dotation

Historiquement, la **dotation de solidarité** se décomposait en trois éléments :

- **une dotation de solidarité principale** correspondant à l'effet de l'actualisation des bases de Taxe Professionnelle et répartie suivant trois critères :
 - 50 % en fonction de l'actualisation des bases de TP de chaque commune,
 - 10 % en fonction de la population,
 - 40 % en fonction du potentiel fiscal par habitant pondéré par l'effort fiscal par habitant ;
- **une dotation de solidarité prioritaire** pour compenser les moins-values constatées sur certaines communes au titre des diverses dotations qu'elles recevaient.

Il est à noter que ces critères ont été retenus pour tenir compte de la loi du 12 juillet 1999 qui impose au moins trois critères : la population, le potentiel fiscal, les charges des communes (correspondant à l'effort fiscal). Ils sont par ailleurs conformes à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts modifié par la loi du 13 août 2004.

- **une dotation de garantie**, expression d'une solidarité supplémentaire entre les communes de l'agglomération et permettant d'allouer une dotation minimum par habitant à chaque commune.

Il convient de déterminer le montant de DSC à attribuer pour 2019 :

II – Détermination de la dotation de solidarité communautaire pour l'année 2019

Conformément au pacte financier, la DSC a été abondée chaque année entre 2015 et 2018 du quart de la réfaction de 2.2 M€ effectuée en 2010. La DSC 2019 intègre ainsi cet abondement.

En 2019, il vous est proposé le versement d'une **Dotation de Solidarité Communautaire d'un montant total de 23 479 772.50 €** pour les 53 communes de la Métropole.

Le tableau en annexe récapitule le montant attribué à chaque commune.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la répartition de la Dotation de Solidarité à verser aux communes en 2019.**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 014 du budget principal de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU

ANNEXE

DOTATION DE SOLIDARITE ANNEE 2019

COMMUNES	DOTATION SOLIDARITE
ABOËN	6 821,00
ANDREZIEUX BOUTHEON	550 401,00
CALOIRE	14 465,45
CELLIEU	80 193,49
CHAGNON	25 306,99
CHAMBOEUF	65 548,00
CHAMBON FEUGEROLLES	1 098 940,05
CHATEAUNEUF	358 142,35
DOIZIEUX	8 284,35
DARGOIRE	24 027,91
ETRAT	166 158,86
FARNAY	50 333,04
FIRMINY	1 392 564,16
FONTANES	56 053,41
FOUILOUSE	250 696,00
FRAISSES	222 682,69
GENILAC	110 325,51
GIMOND	4 284,00
GRAND CROIX	283 487,66
L'HORME	329 966,34
LORETTE	93 827,57
MARCENOD	47 891,54
PAVEZIN	7 753,23
RICAMARIE	461 936,28
RIVE DE GIER	226 075,52
ROCHE LA MOLIERE	785 293,72
ROZIER CÔTE D'AUREC	8 933,00
SAINT-BONNET-LES-OULES	74 643,00
SAINT CHAMOND	2 005 763,72
SAINT CHRISTO EN JAREZ	106 857,92

COMMUNES	DOTATION SOLIDARITE
SAINT ETIENNE	9 747 026,35
SAINT-GALMIER	111 911,00
SAINT GENEST LERPT	403 995,56
SAINT HEAND	157 449,88
SAINT JEAN BONNEFONDS	369 893,22
SAINT JOSEPH	24 035,93
SAINT MARTIN LA PLAINE	61 893,67
SAINT MAURICE EN GOURGOIS	26 768,00
SAINT NIZIER DE FORNAS	10 093,00
SAINT PAUL EN CORNILLON	84 053,86
SAINT PAUL EN JAREZ	273 145,58
SAINT PRIEST EN JAREZ	473 286,56
SAINT ROMAIN EN JAREZ	34 969,71
SAINTE CROIX EN JAREZ	25 459,15
SORBIERS	461 374,38
TALAUDIERE	855 898,16
TARTARAS	39 655,53
TERRASSE SUR DORLAY	43 193,48
TOUR EN JAREZ	74 244,62
UNIEUX	525 841,51
VALLA EN GIER	25 093,74
VALFLEURY	31 942,73
VILLARS	700 889,14
TOTAL	23 479 772,50